



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

FORET COMMUNALE
Convention de partenariat

Ville/Eclaireurs et Eclaireuses De France
Antenne Locale de Labruguière

Dans le cadre de son Projet de Ville, dans une démarche de Développement Durable, la Ville de Labruguière a toujours affirmé sa volonté de préservation de l'environnement.

Riche d'un patrimoine forestier (1 700 ha de forêt communale), la Commune conjugue différents moyens pour conserver et valoriser cet environnement privilégié (mise en place d'un Plan d'Aménagement Forestier avec l'ONF, arrêté municipal relatif à l'occupation de la Forêt Communale, opérations de nettoyage, chantiers loisirs jeunes...).

La conduite d'actions éco-citoyennes s'inscrit dans l'optique "Penser Globalement, Agir Localement".

Le partenariat entre la Ville et l'antenne locale des Eclaireurs et Eclaireuses de France, en est une traduction.

La mission confiée à l'association EEDF consisterait en la réalisation des travaux de curage des rigoles en forêt communale.

La convention de partenariat ci-annexée entre la ville et l'antenne locale EEDF a pour objet de préciser les conditions de cette mission.

Vu l'avis favorable des commissions « Education, Enfance-Jeunesse et Communication » du 23 novembre 2006 et « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales, Finances et Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 24 novembre 2006,

Au vu des différents éléments, le Conseil Municipal, se prononce *à l'unanimité* sur cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 29 novembre 2006
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.